

Garde d'enfants pour les travailleurs et travailleuses des services de base

Le 22 mars 2020

Le gouvernement commencera à rouvrir certaines garderies agréées afin de fournir des services de garde d'enfants aux personnes travaillant dans les services de base.

Le ministère des Services à l'enfance travaille avec les fournisseurs de services de garde d'enfants pour ouvrir jusqu'à 15,000 places en garderie afin de garantir la disponibilité de ces services pour les personnes qui fournissent les services essentiels aux Albertains et Albertaines pendant la pandémie de COVID-19.

« Tous les Albertains et toutes les Albertaines comptent sur ceux et celles qui travaillent dans les domaines de services de base, notamment les soins de santé. C'est pourquoi nous voulons assurer que des services de garde d'enfants soient disponibles pour les personnes qui en ont besoin pendant cette crise. »

Rebecca Schulz, ministre des Services à l'enfance

Les garderies seront choisies en fonction de leur proximité aux établissements de soins de santé et ouvriront progressivement à partir du 23 mars, en fonction des besoins.

« Nous sommes prêts de contribuer à cet effort important. Nous veillerons à ce que toutes consignes de santé que nous avons reçue pour notre personnel soient strictement respectées, et que les parents puissent être certains que pendant qu'ils sont au travail, leurs enfants sont en sécurité et bien soignés. »

Anil Karim, direction générale, Kids U

L'accès aux services de garde sera accordé en priorité aux professionnels de la santé et aux personnes qui travaillent dans des infrastructures critiques. Des places en garderies supplémentaires seront ensuite mises à la disposition des premiers intervenants (pompiers et policiers), entre autres.

Renseignements connexes

[Information COVID-19 pour les Albertains et les Albertaines](#)

Demandes des médias

Lauren Armstrong
Attachée de presse principale,
ministère des Services à l'enfance
lauren.armstrong@gov.ab.ca
780-203-2527

Dès la semaine prochaine, par l'entremise de leur employeur, les parents seront informés s'ils peuvent envoyer leurs enfants dans les centres rouverts.

Le ministère des Services à l'enfance communique directement avec les centres. Les centres seront à une capacité limitée de 30 personnes, y compris le personnel. Ils devront aussi adhérer à des pratiques d'assainissement strictes d'après les directives de la médecin hygiéniste en chef et du ministère de la Santé de l'Alberta. Les parents qui en ont droit, recevront une aide financière et les centres appliqueront leur tarif habituel, dans les limites du raisonnable.

Toutes les autres garderies agréées demeurent fermées. Comme indiqué précédemment, les garderies en milieu familial agréées peuvent rester ouvertes, mais elles sont limitées à six enfants, sans compter les propres enfants des exploitants.

Enfin, alors que nous naviguons cette pandémie ensemble, le gouvernement de l'Alberta demande que tous les Albertains et toutes les Albertaines utilisent ces ressources de façon judicieuse. Les parents admissibles devraient seulement accéder à ces services de garderie si c'est la seule façon pour eux de pouvoir se rendre à leur travail dans un secteur de services de base.